

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1914

Artikel: Abandon du nucléaire : notes en marge du débat
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abandon du nucléaire: notes en marge du débat

André Gavillet • 13 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17731>

Il faut relire le préambule du traité EURATOM pour mesurer le renversement de perspective

1. Il lui faut du temps pour décider. Le parti radical n'a pas d'avis sur une question cruciale et nationale. Il demande un délai de réflexion. Il préconise un moratoire qu'il applique à lui-même: il s'abstient sur le renoncement à l'utilisation en Suisse de l'énergie atomique.

En réalité, il sait que le peuple a déjà choisi. La démocratie directe donnera la réponse, plus définitive qu'un sondage: il n'y a pas en Suisse de majorité pour poursuivre, à terme, l'exploitation des centrales nucléaires. L'abstention radicale n'est que la peur de perdre.

2. L'arrêt des réacteurs représente une redistribution des cartes, en Europe et en Suisse. Or le marché est à la fois ouvert et dépendant des autorités nationales, voire communales. La France avec sa cinquantaine de centrales n'a jamais caché son ambition, via EDF, d'être dominante grâce au nucléaire. Les décisions allemande et suisse peuvent la mettre provisoirement en position de force, ayant à offrir à bas prix du courant aux pays qui se privent de cette ressource jusqu'ici disponible. En profitera-t-elle pour investir dans le non-nucléaire? Qui sera gagnant dans la période

de transition?

La même question, en Suisse, est posée aux cantons détenteurs de réserves hydrauliques. Les concessions auront un prix d'achat plus élevé. Au profit de qui? pour quel projet? La question est d'ores et déjà posée (voir *Entreprise romande*, 10.6).

3. La décision de principe peut être considérée comme prise. Encore faut-il en maîtriser l'application. Les observateurs s'étonnent de l'activité fébrile des lobbyistes. Pourquoi tant d'agitation? Les grandes sociétés resteront en mains publiques et elles auront à gérer la production des énergies de substitution. Mais cette transition pourrait entamer leur omnipotence actuelle. Le Conseil des Etats sera donc sollicité pour que la motion d'abandon du nucléaire soit amendée, préservant les pouvoirs actuels. Pour cela, il faudra éviter de multiplier le nombre des interlocuteurs, des fournisseurs de courant «artisanal». L'obligation de racheter ce courant sera tempérée par le prix offert. Le financement des solutions de substitution privilégiera les centrales à gaz, qui ne dispersent pas la production (mais bien le CO₂). La limitation du droit de recours des associations renforcera le pouvoir des sociétés en place – porteuses de projets d'expansion. Même

la date limite d'exploitation des centrales aura son importance, déterminant la politique d'amortissement. Les enjeux sont certes économiques, mais ce sont aussi des enjeux de pouvoir. Les lobbyistes ne chômeront pas.

4. L'EURATOM fut créé comme devant être un pilier de la construction européenne, en 1957, à la naissance de la Communauté, à la veille du Traité de Rome. Alors que la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) mettait de l'ordre dans un secteur qui fut celui du défi industriel (la tour Eiffel), mais aussi celui de l'affrontement des guerres mondiales (les marchands de canons), l'EURATOM, malgré Hiroshima, semblait organiser la production sans limite d'une société d'abondance.

Il faut relire le Préambule du traité:

«*Sa Majesté le Roi des Belges, le Président de la République fédérale d'Allemagne, le Président de la République française, le Président de la République italienne, Son Altesse royale la Grande-duchesse de Luxembourg, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas,*

CONSCIENTS que l'énergie nucléaire constitue la ressource essentielle qui assurera le développement et le renouvellement des

productions et permettra le progrès des œuvres de paix,

CONVAINCUS que seul un effort commun entrepris sans retard promet des réalisations à la mesure de la capacité créatrice de leurs pays,

RESOLUS à créer les conditions de développement d'une puissante industrie nucléaire, source de vastes disponibilités d'énergie et d'une modernisation des techniques, ainsi que de multiples autres applications contribuant au bien-être de leurs peuples,

SOUCIEUX d'établir les conditions de sécurité qui écarteront les périls pour la

vie et la santé des populations,

DESIREUX d'associer d'autres pays à leur œuvre et de coopérer avec les organisations internationales attachées au développement pacifique de l'énergie atomique,

ONT DECIDE de créer une Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) (...).

Du Préambule de 1957 à l'abandon du nucléaire, on n'a pas changé simplement de «combustible», on a changé d'espérance.

Cette croyance au progrès, qu'il illustre la même imagerie

de *steamers* transatlantiques et de locomotives surpuissantes, était le fonds commun du capitalisme et du marxisme, le symbole du défi de l'homme exploitant la nature à son profit et pour son émancipation.

C'est ce rapport qui a changé. Certes, les capacités de la science demeurent intactes; mais pas son orgueil. L'abandon du nucléaire est le signe que nous changeons de civilisation. Dans l'apparence de l'actualité, ce n'est qu'un vote du Conseil national, puis viendra le Conseil des Etats. La routine institutionnelle. En fait, nous avons changé d'ère. Le parti radical demande pourtant un délai de réflexion!

Un plus pour l'économie nationale, l'emploi et la sécurité de l'approvisionnement

Jean-Daniel Delley • 31 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17650>

Fukushima a créé le déclic, mais il n'y a rien d'émotionnel dans la volonté de renoncer au nucléaire

Lorsqu'en mai 2010 les bureaux d'études Infras et TNC publient leur étude Efficacité énergétique et énergies renouvelables – une alternative rentable aux grandes centrales²³, ils confortent certes la position des organisations environnementales et les associations antinucléaires. Mais ils ne font pas douter les électriciens de la nécessité de leur projet – deux nouvelles

centrales nucléaires – pour couvrir la demande: une étude mandatée par le WWF, Greenpeace, la Fondation suisse de l'énergie, et les cantons de Bâle et Genève, officiellement antinucléaires, ne saurait répondre aux critères d'objectivité d'une analyse sérieuse.

La grande peur provoquée par Fukushima a donc changé la donne. L'utopie d'hier devient aujourd'hui une nécessité. Une nécessité qui implique des mesures tout à la fois coûteuses et contraignantes. A un point tel qu'on peut craindre que les autorités et le

peuple, une fois estompé le souvenir de la catastrophe nippone, baissent la garde comme après Tchernobyl.

Voilà pourquoi nous ne devons pas nous laisser guider par la seule l'angoisse. L'abandon du nucléaire ne constitue pas seulement une garantie environnementale. La promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables se révèle positive pour l'économie nationale, en termes de plus-value et d'emploi, et pour l'indépendance du pays. Deux avantages dont ne se soucie pas l'UDC pourtant si